

# LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

**MISE  
À JOUR  
MARS  
2023**

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) représentent un levier financier de l'État supplémentaire au service de vos projets de maîtrise de l'énergie. La FDE 62 vous propose un service pour vous accompagner dans leur valorisation.

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) ont été mis en place par l'État afin de valoriser les actions permettant la réalisation d'économies d'énergie substantielles. Ils sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles.

Les collectivités sont éligibles et peuvent donc obtenir des CEE pour leurs opérations d'économies d'énergie sous réserve du respect des critères techniques et que le devis ne soit pas validé.

## COMMENT INTERVIENT LA FDE 62 ?

Après avoir consulté l'ensemble des acteurs de la valorisation des CEE, la FDE 62 a sélectionné CEE Lease qui nous a paru être l'acteur le plus pertinent pour vous permettre la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie.

CEE Lease a mis en place l'outil Easy CEE Pro, dans le but de simplifier l'obtention des CEE pour les adhérents de la FDE62.

Il permet de simuler facilement le montant des primes, créer vos dossiers, pour les travaux non engagés (aucun devis ne doit être signé), et les suivre.



### Les objectifs

- ☑ Inciter les entreprises émettrices de gaz à effet de serre à baisser leur consommation énergétique sous peine de payer une taxe.
- ☑ Permettre aux collectivités de financer une partie de leur projet écologique en vendant leurs CEE aux entreprises pour éviter la taxe.

### L'intérêt de la collectivité

- ☑ Une gestion administrative simple, rapide et optimisée
- ☑ Exemple pour l'éclairage public
  - Remplacement de points lumineux SHP 150 W par des luminaires LED 60 W
  - Nombre de luminaires remplacés : 50
  - Montant des travaux : 30 000 euros
  - Prime CEE : 2 360 €
  - Économies d'énergies réalisées : 4 150 euros / par an.

### Bon à savoir

- ☑ Une unité de compte, le kWh cumac, a été spécialement conçue pour mesurer ces certificats.

## Vos interlocuteurs

### CONSEILLERS EN ÉNERGIE SUR UN TERRITOIRE

- Communautés de Communes / Communautés d'Agglomération :
  - Boulonnais : 06 71 59 13 09 / 07 87 72 11 42
  - Calaisis : 07 88 91 10 59
  - Campagnes de l'Artois : 06 80 83 19 20
  - Desvres Samer : 06 71 59 13 09 / 07 87 72 11 42
  - Lens Lievin : 06 78 72 01 21 / 06 38 26 69 20
  - Pays d'Opale : 07 88 91 10 59
  - Région d'Audruicq : 07 88 91 10 59
  - 7 Vallées : 06 71 92 55 38
  - Ternois : 07 86 15 94 27
  - Terre des 2 caps : 06 71 59 13 09

### CONSEILLERS EN ÉNERGIE

- Autres communes :
  - Antoine Brégeaud : 06 86 80 32 83  
[antoine.bregeaud@fde62.fr](mailto:antoine.bregeaud@fde62.fr)
  - Thibaut Dejaigher : 06 30 92 75 28  
[thibaut.dejaigher@fde62.fr](mailto:thibaut.dejaigher@fde62.fr)
  - Ludovic Fournier : 06 45 01 44 02  
[ludovic.fournier@fde62.fr](mailto:ludovic.fournier@fde62.fr)

## Comment obtenir la valorisation de vos CEE ?

Il suffit de créer un compte sur la plateforme CEE Lease (<https://ceelease.fr/partenaire-fde62/>) puis de faire la demande en ligne. Vous déposez sur le site les éléments demandés (devis/commande, facture et attestation sur l'honneur). Un conseiller de notre partenaire CEE Lease vous accompagne à chaque étape.

## Déroulement du processus de valorisation avec l'outil Easy CEE Pro

Étape  
**01**

Faire établir et communiquer sur votre compte les devis des fournisseurs, artisans, entreprises.

Étape  
**02**

Simulation du montant de la prime et engagement avec la signature de la convention CEE.

Étape  
**03**

Achats ou signature de la commande auprès de votre fournisseur.

**Réalisation  
des travaux**

Étape  
**04**

Gestion administrative du dossier.

Étape  
**05**

Règlement de la prime CEE.